

# AIDE-MÉMOIRE DESTINÉ AUX PERSONNES JUDICIARISÉES

## EMPLOI-QUÉBEC



### Faire une demande d'aide financière de dernier recours

#### AVANT VOTRE LIBÉRATION

#### **1 QUE DEVEZ-VOUS FAIRE POUR RECEVOIR UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS?**

Vous devez remplir les trois formulaires suivants :

- Demande de services – Renseignements généraux;
- Annexe 1 – Renseignements relatifs aux études et à l'emploi;
- Annexe 2 – Demande d'aide financière de dernier recours.

Vous pouvez obtenir ces formulaires auprès de votre titulaire, de votre conseiller en milieu carcéral ou de votre conseiller en main-d'œuvre.

#### **2 COMMENT DEVEZ-VOUS REMPLIR LES FORMULAIRES?**

Vous devez répondre à toutes les questions qui vous concernent dans les trois formulaires, les signer et les dater.

#### **3 POURQUOI DEVEZ-VOUS RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS QUI VOUS CONCERNENT?**

Vos réponses sont importantes, car elles servent à établir votre admissibilité et le montant d'aide financière de dernier recours qui peut vous être accordée ainsi que vos besoins en matière d'emploi.

#### **4 EST-IL MIEUX DE REMPLIR LES FORMULAIRES AVANT VOTRE LIBÉRATION?**

Oui, car vous réduirez votre délai d'attente au centre local d'emploi.

#### **5 POUVEZ-VOUS OBTENIR DE L'AIDE POUR REMPLIR LES FORMULAIRES?**

Oui, avant votre libération, vous pouvez demander de l'aide en téléphonant au numéro sans frais **1 877 767-8773**. Après votre libération, vous pourrez téléphoner ou demander de l'aide à un membre du personnel du centre local d'emploi de votre région.

## APRÈS VOTRE LIBÉRATION

### 1 QUELS DOCUMENTS DEVEZ-VOUS APPORTER AVEC VOUS LORSQUE VOUS VOUS PRÉSENTEREZ AU CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE VOTRE RÉGION?

Vous devez apporter les documents suivants :

- les trois formulaires remplis et signés;
- une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme public;
- une attestation de séjour carcéral;
- le relevé de votre compte de détention, appelé aussi compte cantine;
- tout autre document lié à votre situation personnelle, par exemple à un handicap.

### 2 QUAND AUREZ-VOUS UNE RÉPONSE?

Il est possible que d'autres documents vous soient demandés afin de compléter votre demande. Une fois tous les renseignements ou documents nécessaires à l'étude de votre dossier reçus, une réponse, appelée avis de décision, vous sera transmise dans les cinq jours ouvrables suivants.

Notez que tous les renseignements donnés et formulaires mentionnés dans cet aide-mémoire se trouvent sur le site Web d'Emploi-Québec **[www.emploiquebec.gouv.qc.ca](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca)**, à la section Citoyens/**Faire une demande d'aide sociale**.

Vous pouvez demander à recevoir les formulaires par la poste au numéro sans frais **1 877 767-8773**.

L'information présentée dans cet aide-mémoire a été vulgarisée pour en favoriser la compréhension.